

Feu vert à la prise de contrôle conjoint de La Vie Claire par Crédit Mutuel Equity et Famille Pelen & Cie

Publié le 16 mars 2026

Le 26 février 2026, l'Autorité de la concurrence a été notifiée du projet de prise de contrôle conjoint de la société La Vie Claire par les sociétés Crédit Mutuel Equity et Famille Pelen & Cie.

Après examen, l'Autorité a estimé que cette opération n'était pas susceptible de porter atteinte à la concurrence et l'a autorisée sans conditions.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 16 MARS 2026

Secteur de la distribution de produits biologiques :
l'Autorité autorise sans conditions la prise de
contrôle conjoint de La Vie Claire par Crédit Mutuel
Equity et Famille Pelen & Cie

[Lire le communiqué
de presse](#)